



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE GUADELOUPE**  
**COMMUNE DE TROIS-RIVIERES**

\*\*\*\*\*

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
MARDI 28 MARS 2017**

\* \* \* \* \*

**1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017 (*Voir document joint*)**

**2°) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE LA REGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (*Voir documents joints*)**

**3°) AUTORISATION A DONNER POUR LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM PATRIMONIALE DANS LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT MARITIME :**

La SEM Patrimoniale, en concertation avec des professionnels a étudié la faisabilité de la création d'une société maritime ayant pour objet l'acquisition d'une vedette de passagers assurant le transport entre la Désirade et Saint-François.

Le Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale a en conséquence décidé de prendre une participation dans la société « SAGIPAR ».

La participation au capital de la société « SAGIPAR » s'élève à 50% sur un capital social de **800 000€**.

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT, « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord express de la ou les collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

***Conformément à ces dispositions, il importe que la Commune de Trois-Rivières émette un avis à cette prise de participation.***

#### **4°) AUTORISATION A DONNER POUR LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM PATRIMONIALE DANS LE CAPITAL DU GROUPE DHDJ ET LA SAGIPAR**

Le Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale, s'est engagé à participer à la constitution d'une société de gestion hôtelière destinée à assurer la gestion des différentes entités hôtelières.

Il s'agit de sauvegarder et de valoriser le patrimoine hôtelier de la Guadeloupe.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT, les actionnaires publics doivent préalablement délibérer et autoriser cette prise de participation.

***Il s'agit pour les membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de la SEM Patrimoniale de souscrire une participation à hauteur de 40% dans la société de gestion hôtelière constitué par le groupe DHDJ et la SAGIPAR.***

#### **5°) PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION ET MISE AUX NORMES D'UN LOCAL COMMUNAL EN MAISON D'ASSISTANCE MATERNELLE**

La commune de Trois-Rivières est propriétaire d'une ancienne maison de maîtres inoccupée située à côté du Groupe scolaire G. LAURIETTE.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la petite enfance, la commune souhaite procéder à la rénovation et à la mise aux normes du site afin que le bâtiment puisse accueillir une maison d'assistance maternelle.

« Les Mam » ont vu le jour, il y a quatre ans avec la loi n° 2010 – 625 du 9 juin 2010.

Elle permet aujourd'hui aux assistant(e)s maternel(le)s d'exercer la profession en dehors de leur domicile. Les assistantes maternelles accueillent les enfants dans un local spécialement dédié à la petite enfance. A mi-chemin entre la structure collective et la garde à domicile, la « Mam » propose un accueil personnalisé.

Pour l'heure, l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans se limite à une crèche et une dizaine d'assistantes maternelles.

Compte tenu de l'importance de la demande, il semble opportun de favoriser la création d'une telle structure, puisqu'elle permettrait d'accueillir entre 9 et 12 enfants.

Il s'agira donc de procéder aux travaux permettant de garantir la santé et leur sécurité des enfants qui occuperont les lieux.

A l'issue de la rénovation, le local sera mis à disposition de trois assistantes maternelles agréées.

Le Plan de financement prévisionnel envisagé d'un montant total de **58 596,54 € HT**.

Par lettre datée du 20 Janvier 2017, le Sénateur Monsieur Félix DESPLAN, dans le cadre de la réserve parlementaire, a notifié à la commune l'octroi d'une subvention de 15 000 € que Madame le Maire propose d'affecter au financement de ces travaux.

En conséquence il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement ci-après :

↳ Coût total des travaux :	<b>58 596,54 €</b>
➤ Réserve Parlementaire :	<b>15 000,00 €</b>
➤ Commune :	<b>43 596,54 €</b>

***Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur le plan de financement présenté.***

## **6°) APPROBATION D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE SCÈNE (RIDEAUX, REVÊTEMENT DES SIÈGES) ET AGENCEMENT DE LOGES ARTISTES ET ESPACES DE CONVIVIALITÉ POUR LA SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE**

La commune de Trois-Rivières a procédé à la rénovation de l'ancienne salle polyvalente Bloncourt Francillette; ce nouvel espace reconfiguré prend la nouvelle appellation de Salle Bloncourt Francillette.

Cet édifice au-delà des conférences et séminaires, devra accueillir à son termes, des pratiques artistiques, des manifestations culturelles, la représentation de spectacles à l'échelle du territoire.

Il est composé d'une grande salle gradinée de 118 places, accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une scène, d'une cabine technique, d'un guichet et d'annexes pouvant être mutualisés en bureaux pour son administration, en salles dédiées à des activités artistiques, de réunions, ou espaces d'expositions temporaires...

Afin de garantir une fonctionnalité de l'équipement pour les besoins ponctuels déjà identifiés, la commune de Trois-Rivières, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement souhaite équiper la salle.

Ainsi, le projet d'installation consiste :

- à équiper la scène de rideaux latéraux et en fond de scène, permettant d'optimiser de créer une coursive pour le passage des artistes et d'un rideau de façade mécanisé.
- à protéger les sièges contre la dégradation et la salissure.
- à agencer les loges des artistes et l'espace de convivialité en mobiliers

La durée prévisionnelle de ces installations est de 2 mois (1 mois d'approvisionnement, 1 mois de montage et fixation).

Le Plan de financement prévisionnel envisagé d'un montant total de **30 394, 63 € HT**.

Par lettre datée du 27 Janvier 2017, le Député de la 4ème circonscription Monsieur Victorin LUREL, dans le cadre de la Réserve Parlementaire, a notifié à la commune l'octroi d'une subvention de **15 000 €** que Madame le Maire propose d'affecter au financement de ce programme d'installation d'équipements.

En conséquence, il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement ci-après :

↳ Coût total d'acquisition d'équipements :	<b>30 394,63 €</b>
➢ Réserve Parlementaire :	<b>15 000,00 €</b>
➢ Commune :	<b>15 394,63 €</b>

***Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur le plan de financement présenté.***

## **7°) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Dans le cadre du protocole relatif aux Parcours Professionnels, aux Carrières et aux Rémunérations (P.P.C.R), le Gouvernement a décidé de procéder au rééquilibrage entre traitement

indiciaire et la rémunération indemnitaire des fonctionnaires dans l'objectif d'une amélioration de leur pension de retraite.

Les premiers décrets d'application pour la territoriale traduisent les nouvelles organisations des carrières des fonctionnaires territoriaux ainsi que les nouvelles modalités d'avancement de grade, et prévoient l'application des mesures selon un calendrier découpé en deux temps :

- **Une première tranche en 2016, ne sont concernés que les agents de catégorie B et certains agents de catégorie A (filière médico-sociale) ;**
- **Une deuxième tranche en janvier 2017, les autres agents (catégories C et A).**

En application des décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, ainsi que le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, plus particulièrement les agents de catégorie C, il y a nécessité d'actualiser les tableaux des effectifs de la Collectivité, de la Régie des Eaux et Assainissement à la date **du 1<sup>er</sup> janvier 2017** qui sont annexés au budget primitif 2017.

Afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations, le Conseil Municipal est appelé à se positionner sur la modification du tableau des effectifs présentés ci-dessous :

- **Récapitulatif Ville**

Administration Communale									
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017 application du P.P.C.R									
Cadre d'emplois	Pourvus	Cadre d'emplois	Budgété	dont TNC	Titulaires	N/ Titulaires	dont TNC	vacants	dont TNC
au 31/12/2016		01/01/2017							
Directeur Général des Services	1	Directeur Général des Services	1		1				
Attaché Principal	1	Attaché Principal	1		1				
Attaché	3	Attaché	4		2	1		1	
Rédacteur Principal 1ère cl		Rédacteur Principal 1ère cl	1					1	
Rédacteur Principal 2ème cl		Rédacteur Principal 2ème cl	1					1	
Rédacteur	3	Rédacteur	4		3			1	
Adjoint Adm. Princ. 1ère cl		Adjoint Adm. Princ. 1ère cl	3					3	
Adjoint Adm. Princ. 2ème cl	1	Adjoint Adm. Princ. 2ème cl	20		9			11	
Adjoint administratif 1ère cl	8								
Adjoint administratif 2ème cl	26	Adjoint Administratif	31	3	26		2	5	1
Animateur	1	Animateur	2		1			1	
Adjoint d'anim.princ 1ère cl		Adjoint d'Anim.Princ 1ère cl	2					2	
Adjoint d'anim.princ 2ème cl		Adjoint d'Anim.Princ 2ème cl	7		4			3	
Adjoint animation 1ère cl	4								

Cadre d'emplois au 31/12/2016	Pourvus	Cadre d'emplois 01/01/2017	Budgété	dont TNC	Titulaires	N/ Titulaires	dont TNC	vacants	dont TNC
Adjoint animation 2ème cl	13	Adjoint d'Animation	16	5	10	3	4	3	1
Assistant Cons. princ 2ème cl	1	Assistant Cons. princ 2ème cl	1		1				
Assistant Conservation		Assistant Conservation	1					1	
Adjoint du pat princ. 1ère cl		Adjoint du pat princ. 1ère cl	6					6	
Adjoint du pat 1ère cl		Adjoint du pat. Ppal 2° cl.							
Adjoint du pat 2ème cl	8	Adjoint ter. du Patrimoine	8	3	8		1		
Agent social de 2ème classe	2	Agent social	2		2				
ATSEM princ 1ère classe		ATSEM princ 1ère classe	2					2	
ATSEM princ 2ème classe	2	ATSEM princ 2ème classe	15		7			8	
ATSEM 1ère classe	5								
Chef de service Police muni.	1	Chef de service Police muni.	1		1				
Brigadier chef principal	2	Brigadier chef principal	2		2				
brigadier	1	Brigadier	2		1			1	
Gardien	1	Gardien	3		1			2	
Educateur des APS	1	Educateur des APS	3		1			2	
Opérateur territorial APS		Opérateur territorial APS	5					5	
Technicien principal 2è cl	1	Technicien principal 2è cl	1		1				
Technicien	1	Technicien	1		1				
Agent de maitrise principal		Agent de maitrise principal	1					1	
Agent de maitrise		Agent de maitrise	2					2	
Adjoint tech principal 1è cl	5	Adjoint tech principal 1è cl	5		5				
Adjoint tech principal 2è cl	4	Adjoint tech principal 2è cl	29	6	13		6	16	
Adjoint tech 1ère cl	9								
Adjoint technique 2ème cl	45	Adjoint technique	74	52	44	1	25	29	27
<b>Effectif total</b>			<b>257</b>	<b>69</b>	<b>145</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>107</b>	<b>29</b>

- **Récapitulatif Régie des Eaux**

Régie des Eaux de Trois- Rivières		TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017 application du P.P.C.R							
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cadre d'emplois au 31/12/2016	Pourvus	Cadre d'emplois 01/01/2017	budgété	dont TNC	Titulaires	N/Titulaires	dont TNC	vacants	dont TNC
Rédacteur Principal 1ère cl	1	Rédacteur Principal 1ère cl							
Adjoint Adm. Princ. 2ème cl		Adjoint Adm. Princ. 2ème cl	3					3	
Adjoint administratif 1ère cl									
Adjoint administratif 2ème cl	6	Adjoint Administratif	6		6				
Technicien principal 2è cl		Technicien principal 2è cl	1					1	
Technicien	1	Technicien	1		1				
Agent de maitrise	3	Agent de maitrise	3		3				
Adjoint tech principal 2è cl		Adjoint tech principal 2è cl	4		4				
Adjoint tech 1ère cl	4								
Adjoint technique 2ème cl	5	Adjoint technique	12	3	4	1	2	7	1
<b>Effectif total</b>			<b>31</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>1</b>

- **Récapitulatif Assainissement Collectif**

Assainissement de Trois- Rivières		TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017 application du P.P.C.R							
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cadre d'emplois au 31/12/2016	Pourvus	Cadre d'emplois 01/01/2017	budgété	dont TNC	Titulaires	N/Titulaires	dont TNC	vacants	dont TNC
Adjoint Technique 2ème cl	3	Adjoint technique							
<b>Effectif total</b>			<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>2</b>		

*Je vous demande de bien vouloir en délibérer*

8°) QUESTIONS DIVERSES.

*Fait à Trois-Rivières, le Mercredi 22 Mars 2017.*

**Le Maire,  
Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE**